



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue par voie de téléconférence conformément à l'arrêté 2020-04 le 9 mars 2021, à 16h 00.

Sont présents virtuellement les conseillers(ères) Lucie Lavoie, Denis Beauchamp, Thomas Lavoie, France Nicolas, Luc Beauchamp et James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

- 1- Mot du Maire ;
- 2- Ouverture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Suivi des dossiers ;
Achat de Portable.
PMOL rapport incendie.
Service aqueduc Montebello.
Achat lumières de rues.
- 4-1 Questions des membres du Conseil.
- 4.2 Divulgence des points positifs.
- 5- Adoption des procès-verbaux du 9 février et 2 mars 2021 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation ;
- 8- **FINANCES :**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer ;
 - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
 - 8.3 Adoption des états financiers 2020 – Raymond Chabot Grant Thornton ;
- 9- **1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**
 - 10.1. **LÉGISLATION**
 - 10.2. **ADMINISTRATION :**
 - 10.2.1. Campagne annuelle d'arrachage de l'herbe à poux ;
 - 10.2.2. Demande d'appui « uni pour la faune » ;
 - 10.2.3. Demande d'appui « vers des collectivités durables » ;
 - 10.2.4. Demande d'appui « marché de Noël Montebello » ;
 - 10.2.5. Autorisation paiement facture DHC avocats ;
 - 10.2.6. Mutuelle FQM prévention en santé et sécurité du travail (SST) ;
 - 10.2.7. Avis de motion fonds Sedbergh ;
 - 10.2.8. Adoption organigramme ;
 - 10.2.9. Droit de mutation ;
 - 10.3. **INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
 - 10.3.1. Formation règlement sur les chiens dangereux par la MRC des Collines ;
 - 10.3.2. Entente incendie ;
 - 10.3.3. Dépôt des mises à jour du plan de sécurité civile ;
 - 10.4. **AQUEDUC**
 - 10.5. **URBANISME**

10.6. VOIRIE

- 10.6.1.** Autorisation dépôt appel offres Côte Angèle ;
- 10.6.2.** Travaux de rechargement Côte Ézilda et Chemin Montevilla ;
- 10.6.3.** Rétrocession chemin Saint-Hyacinthe ;
- 10.6.4.** Dépôt du rapport des contrats de plus de 25 000\$;
- 10.6.5.** Déplacement poteaux ;
- 10.6.6.** Demande de verbalisation chemin Charlebois ;
- 10.6.7.** Autorisation achat de calcium ;
- 10.6.8.** Affichage des noms des municipalités sur l'autoroute ;
- 10.6.9.** Travaux de ponceaux route 148 MTQ ;

10.7. IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.8.1.** Nomination d'un 2^e représentant OBVL Rivière Petite-Nation/Saumon ;
- 10.8.2.** Problématique conteneur de déchets secteur Montevilla ;
- 10.8.3.** Contribution Tricentris ;
- 10.8.4.** Renouvellement entente ARPE ;

11 COMITÉS :

11.1 Bibliothèque ;

- 11.1.1** Responsable Biblio – informations générales ;

11.2 Loisirs ;

- 11.2.1** Responsable des loisirs – informations générales ;
- 11.2.2** Dépôts des dépenses en loisirs 2020 ;
- 11.2.3** Fête nationale du Québec ;

11.3 CLP ;

- 11.3.1** Responsable du CLP – informations générales ;
- 11.3.2** Renouvellement adhésion CLP ;
- 11.3.3** Dépôt du Plan d'action du CLP ;

11.4 Comité Famille ;

- 11.4.1** Responsable Comité famille – informations générales ;

12 AFFAIRES NOUVELLES :

- 12.1** Octroi du contrat préparation plan d'ingénieur Côte Azélie ;
- 12.2** Renouvellement contrat DBO expert ;
- 12.3** Croix de Chemin ;
- 12.4** Demande de soumission pour ajouter un système pour vidéoconférence ;
- 12.5** Installation d'une haie d'arbres terrain municipal ;

13 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 10 minutes)

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers et les informe que jeudi le 11 mars aura lieu la journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19. Le drapeau de la Municipalité sera mis en berne et une minute de silence à 13h sera observée pour leurs familles et leurs proches. Également, monsieur le maire mentionne que l'activité de l'arbre de l'espoir à laquelle nous participons annuellement et qui est organisée par le Château Montebello a permis d'amasser la somme de 3 195, \$ qui a été versée à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation.

2. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-03-55

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que la séance soit ouverte et que l'ordre du jour soit et est adopté après avoir repositionnant les points 11.2.4 et 11.2.5 par les points 11.3.2 et 11.3.3 dans la section CLP plutôt que Loisirs et avoir ajouté les points suivants :

Point 12.1 Octroi du contrat préparation plan d'ingénieur Côte Azélie ;

Point 12.2 Renouvellement contrat DBO Expert ;

Point 12.3 Croix de Chemin ;

Point 12.4 Demande de soumission pour ajouter un système pour vidéo-conférence ;

Point 12.5 Installation d'une haie d'arbres terrain municipal.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI DES DOSSIERS

ACHAT DE PORTABLE :

La commande a été faite auprès d'Internet Papineau, les portables sont commandés, mais pour le moment la date de livraison est inconnue puisqu'il est difficile de s'approvisionner.

PMOL RAPPORT INCENDIE :

Le rapport incendie a été transmis à la MRC de Papineau tel qu'exigé dans le schéma de couverture de risque. C'est maintenant à la MRC à transmettre les rapports à la Sécurité publique.

SERVICE AQUEDUC DE MONTEBELLO :

À la suite de la demande du conseil, une lettre de rappel pour la consommation de l'eau a été envoyée le 23 février dernier aux citoyens desservis par le service d'aqueduc de Montebello. Une copie de l'avis a été remise aux conseillers.

ACHAT DE LUMIÈRES DE RUES :

La commande pour l'achat de quatre lumières a été placée auprès de la compagnie Les Électriciens Dubuc et fils, à la suggestion de son représentant, des lumières de type LED ont été commandées le coût étant moindre, plus facile à obtenir, la durée de vie plus longue et la possibilité de choisir le niveau de luminosité.

4.1 QUESTIONS / COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question

4.2 DIVULGATION DES POINTS POSITIFS

Monsieur le conseiller Denis Beauchamp remercie la directrice générale d'avoir procédé à l'achat des lumières de rues.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 FÉVRIER ET 2 MARS 2021

2021-03-56

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux soient adoptés et consignés aux archives de la Municipalité, tels que présentés.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU

Monsieur le maire informe le conseil que la MRC de Papineau a adressé à la Société Immobilière du Québec (SHQ), une demande pour obtenir une somme supplémentaire de 500 000 \$ pour le programme Réno-Région, afin de répondre à une plus grande demande de soutien aux plus démunis, car elle ne cesse de recevoir de plus en plus de demandes d'aide au programme Réno-Région.

Monsieur le maire informe également qu'un nouveau joueur est apparu dans le monde de l'accès à Internet haute vitesse, il s'agit de Telsat qui veut offrir le service d'internet haute vitesse via un satellite.

7. PRÉSENTATION

Aucune présentation.

8 FINANCES

8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2021-03-57

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la municipalité.

La secrétaire-trésorière et directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

LÉGISLATION	
ADMINISTRATION	5 727,12 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	11 294 ,73 \$
VOIRIE	24 223,40 \$
URBANISME	610,69 \$
AQUEDUC	8 851,60 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	17 516,17 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	103,20 \$
SALAIRES & COTISATIONS	22 587,86 \$
QUOTE-PART REMBOURSEMENT	18 024,00 \$
IMMOBILISATION VOIRIE	2 068,85 \$
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
GRAND-TOTAL	111 007,62 \$

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2021-03-58

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce conseil adopte l'état des activités financières au 28 février 2021, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 – RAYMOND CHABOT GRANT THORTON

2021-03-59

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers au 31 décembre 2020 de la Municipalité, par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT que ce conseil a pris connaissance des documents déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil adopte les états financiers au 31 décembre 2020 de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, tel que déposé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ;

Et que les états financiers soient déposés sur le site web de la municipalité.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9- 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

Aucune question du public.

10. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

10.1 LÉGISLATION

10.2 ADMINISTRATION

10.2.1 CAMPAGNE ANNUELLE D'ARRACHAGE D'HERBE À POUX

2021-03-60

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité est surtout composé de terrain de grande superficie ;

CONSIDÉRANT qu'il serait très difficile de contrôler cette plante néfaste sur un aussi grand territoire ;

CONSIDÉRANT que des citoyens souhaiteraient peut-être participer à cette campagne ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

Que la Municipalité diffuse l'information via son site Web et sa page Facebook, mais ne participera pas à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux par l'achat et la distribution de matériel promotionnel.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.2 DEMANDE D'APPUI « UNI POUR LA FAUNE »

2021-03-61

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Duhamel numéro 2021-03-19749 interdisant la récolte d'un cerf de Virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2,5 centimètres ou plus d'un côté du panache ;

CONSIDÉRANT que s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis Pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique ;

CONSIDÉRANT que le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT que ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis ;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de mois de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT qu'un sondage réalisé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de mois de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT que le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT que les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionnent entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT qu'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (Chap.a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel a obtenu l'approbation de l'Association des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et archers (ACPTA) de la Petite-Nation afin d'appuyer l'organisme Uni Pour la Faune (UPF) ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours appuie la Municipalité de Duhamel et l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation et la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur le territoire Québécois ;

Que le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) soit révisé tous les ans ;

Et que la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.3 DEMANDE D'APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

2021-03-62

CONSIDÉRANT que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

CONSIDÉRANT qu'au Canada des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

CONSIDÉRANT que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Poste Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

CONSIDÉRANT que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

CONSIDÉRANT que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possibles ;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

CONSIDÉRANT que le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

CONSIDÉRANT que le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU

Que la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours appuie la campagne Vers des collectivités durables ;

Et qu'une lettre soit envoyée à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand accompagnée de la présente résolution.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.4 DEMANDE D'APPUI « MARCHÉ DE NOËL MONTEBELLO » REPORTÉ

10.2.5 AUTORISATION PAIEMENT DE LA FACTURE DHC AVOCATS

2021-03-63

CONSIDÉRANT la facture numéro 170996 pour la rédaction d'une opinion juridique par Maître Rino Soucy à la demande de monsieur le maire ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture à la firme d'avocat DHC avocats au montant de 1 283,41\$ incluant les taxes.

La secrétaire-trésorière et directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet au poste 02-190-00-412 ;

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.6 MUTUELLE FQM PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) REPORTÉ

10.2.7 AVIS DE MOTION FONDS SEDBERGH

2020-03-64

Avis est par la présente donné par madame la conseillère Lucie Lavoie qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2021-03-369 encadrant le règlement du Fonds Sedbergh ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, copies du projet de règlement est mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

CONFORMÉMENT avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

Règlement décrétant un fonds affecté Sedbergh/Bonsecours ;

2021-03-64

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03-369

ATTENDU qu'une somme d'argent en provenance d'un don de la Fondation Sedbergh est affectée pour un but spécifique ;

ATTENDU que la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours s'engage à accorder à même son budget annuel, une somme de 1 500 \$ à partir du poste de dépenses « Don - Subvention » 02-590-01-970 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR

Et résolu que le présent règlement statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Contexte historique

L'école Sedbergh a fait œuvre d'éducation dans notre Municipalité pendant 77 ans. Ses installations étaient situées plus précisément dans la côte Azélie. Cette école, fondée en 1939 par monsieur Thomas J. Wood, a malheureusement dû fermer ses portes en l'an 2010, cependant, par le biais de sa fondation, les administrateurs ont tenu à maintenir une présence parmi nous. Projet qui a été défini par l'entremise d'un don significatif à la Municipalité, servant à stimuler et supporter certains projets éducatifs sur le territoire de la Petite-Nation.

ARTICLE 3 Objectifs du projet à vocation éducative

- Soutenir les groupes qui font œuvre d'éducation dans la Petite-Nation ;
- Supporter les initiatives pédagogiques qui permettront de favoriser le cheminement de certains étudiants ;
- Favoriser la créativité dans la pratique de certains groupes communautaires ;
- Soutenir des individus qui désirent compléter leurs études.

ARTICLE 4 Critères d'admissibilité

- Que l'action éducative s'adresse à une clientèle et à un organisme opérant sur le territoire de la Petite-Nation ;
- Que l'activité soit de nature préventive, susceptible de combler tout retard dans l'apprentissage ainsi que toute forme d'abandon dans le parcours des individus aidés ou soit de nature à aider la poursuite des études ;
- Que l'aide apportée par la fondation repose sur les objectifs clairement identifiés par l'organisme ou l'individu demandeur.

ARTICLE 5 Type d'aide apportée par la fondation

- La fondation apportera une aide financière pour réaliser un projet bien défini ;
- Dans certains cas, un membre du comité de gestion de la fondation pourra apporter une aide supplémentaire dans la définition d'un projet ;
- Pour certains projets acceptés par le comité de gestion, la municipalité pourra mettre la salle Sedbergh à la disposition de l'organisme aidant ainsi à la réalisation de son projet.

ARTICLE 6 Comité de gestion du fonds Sedbergh/Bonsecours

- Le maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;
- Un conseiller nommé par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;
- Un membre nommé par le conseil de la Municipalité de Montebello ;
- Deux représentants nommés par la succession Sedbergh ;
- La directrice générale de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

La première tâche du comité de gestion sera de se familiariser avec les critères clairement définis à partir desquels il fera une évaluation des projets. Ces critères devront indubitablement être acceptés par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame de Bonsecours, qui pourra selon son gré, les réviser ou les modifier, selon les recommandations du comité de gestion du fonds Sedbergh/Bonsecours.

ARTICLE 7 Processus et échéancier de l'allocation de ressource

- Le comité décide à quelle date sera le lancement ;
- Le comité identifiera l'échéancier ;
- Le comité identifiera la date pour la fin des dépôts de projets ;
- Selon la date sélectionnée, le conseil identifiera les projets choisis et le montant alloué ;
- Le comité décide de la façon de procéder à la publication du lancement de l'appel soit par parution dans le journal local, soit par lettre et toujours par les réseaux sociaux.

ARTICLE 8 Niveau décisionnel

L'analyse des projets est faite par le comité de gestion du fonds Sedbergh/Bonsecours, mais la décision concernant l'acceptation et le niveau de financement du projet est prise par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours sur recommandation du comité de gestion.

La Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours gère cet argent dans un fonds protégé qui ne peut servir à d'autres activités que celles acceptées par le comité de gestion du fonds Sedbergh/Bonsecours.

ARTICLE 9. Municipalités à qui s'adresse le programme

- | | |
|------------------|----------------------------|
| ☞ BOILEAU | ☞ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS |
| ☞ CHÉNÉVILLE | ☞ NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX |
| ☞ DUHAMEL | ☞ PAPINEAUVILLE |
| ☞ FASSETT | ☞ PLAISANCE |
| ☞ LAC DES PLAGES | ☞ RIPON |
| ☞ LAC SIMON | ☞ SAINT-ANDRÉ-AVELLIN |
| ☞ MONTEBELLO | ☞ SAINT-ÉMILE-DE-SUFFOLK |
| ☞ MONTPELLIER | ☞ SAINT-SIXTE |
| ☞ NAMUR | |

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge les règlements 2015-02-065 et 2019-05-121 et entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ.
AVIS DE MOTION :
ADOPTÉ :
AFFICHÉ :

9 MARS 2021

.....
Carol Fortier, maire

.....
Lorraine Briand
Directrice générale & secrétaire-trésorière

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.8 ADOPTION ORGANIGRAMME REPORTÉ

10.2.9 DROIT DE MUTATION

Le rapport des droits de mutation préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 28 février est déposé au conseil.

10.3 INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

10.3.1 FORMATION RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX PAR LA MRC DES COLLINES

2021-03-65

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la MRC de Collines pour une formation concernant le nouveau règlement sur les animaux (pour incorporer les exigences du règlement provincial sur les chiens dangereux) aux responsables d'appliquer cette réglementation, le 8 avril 2021, de 9h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT que cette formation est nécessaire pour les responsables qui doivent appliquer cette réglementation ainsi qu'aux directions générales ;

CONSIDÉRANT que cette formation est gratuite et qu'aucun déplacement n'est nécessaire puisqu'elle est offerte via la plate-forme ZOOM ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

Que ce conseil autorise l'urbaniste, le directeur des travaux publics ainsi que la directrice générale à suivre cette formation.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3.2 ENTENTE INCENDIE

2021-03-66

CONSIDÉRANT que les ententes municipales avec les municipalités de Fassett, Montebello et Papineauville viennent à échéance le 31 décembre de cette année ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence ne permet pas la tenue physique de rencontre ;

CONSIDÉRANT que le comité incendie compte plusieurs membres ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

Que ce conseil mandate le maire et la directrice générale pour participer aux rencontres de discussions avec les municipalités et que les propositions soient déposées au conseil municipal pour discussion et prise de décision.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3.3 DÉPÔT DES MISES À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Les pages 1 et 26 du plan de sécurité civile contenant les dernières mises à jour à la suite de la fermeture de la résidence de personnes âgées de la municipalité sont déposées au conseil afin d'être intégrées à leur document.

10.4 AQUEDUC

10.5 URBANISME

10.6 VOIRIE

10.6.1 AUTORISATION DÉPÔT APPEL D'OFFRES CÔTE ANGÈLE

2021-03-67

CONSIDÉRANT l'examen par le comité de voirie des plans et devis préparés par l'ingénieure de la MRC de Papineau, par le comité de voirie;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à la réfection du tronçon numéro 1 de la côte Angèle cet été;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie de retenir la solution du traitement à double surface ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce conseil mandate la directrice générale à procéder au dépôt des plans et devis sur le site de la SEAO à la suite des modifications recommandées par le comité de voirie ;

Et que le président du comité voirie, le maire, le directeur des travaux publics et la directrice générale fassent une recommandation à la suite de la réception des soumissions.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6.2 TRAVAUX DE RECHARGEMENT CÔTE ÉZILDA ET CHEMIN MONTEVILLA

2021-03-68

CONSIDÉRANT que des soumissions avaient été demandées auprès de 3 entrepreneurs locaux l'automne dernier ;

CONSIDÉRANT que le coût des soumissions dépassait les budgets disponibles ;

CONSIDÉRANT que les plans sont prêts et qu'il n'y a que quelques détails à modifier au devis ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise la directrice générale à déposer des demandes de soumissions auprès de trois entrepreneurs ;

Et que le président du comité voirie, le maire, le directeur des travaux publics et la directrice générale fassent une recommandation à la suite de la réception des soumissions.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6.3 RÉTROCESSION CHEMIN SAINT-HYACINTHE

Monsieur le maire informe le conseil que plusieurs appels et courriels ont été faits auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ). Cet avant-midi nous avons eu un retour d'un appel de Monsieur Asselin nous informant de la tenue d'une rencontre d'ici la semaine prochaine.

10.6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil la liste des contrats de plus de 25 000 \$ qui ont été attribués par la municipalité pour l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 en vertu de l'article 961.4 du Code municipal. La liste est disponible sur le site Web de la municipalité au www.ndbonsecours.com.

10.6.5 DÉPLACEMENT DE POTEAU

2021-03-69

CONSIDÉRANT la demande déposée auprès d'Hydro-Québec pour le déplacement de 5 poteaux dans la Côte Ézilda ;

CONSIDÉRANT l'étude par les ingénieurs de la MRC de Papineau de la nature des travaux à effectuer dans la Côte Ézilda ;

CONSIDÉRANT que les poteaux H1A2DS et H1E004 ne nuisent pas à l'exécution des futurs travaux devant le lot 5 363 551 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie de ne pas faire déplacer ces deux poteaux ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière d'informer Hydro-Québec de l'intention de soustraire dans sa demande le déplacement des poteaux dans la Côte Ézilda, pour les poteaux numéro : H1A2DS et H1E004.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.6.6 DEMANDE DE VERBALISATION DU CHEMIN CHARLEBOIS

2021-03-70

CONSIDÉRANT la demande déposée à l'urbaniste de la part de monsieur Roland Charlebois du 85 chemin Charlebois, demandant la verbalisation du chemin Charlebois ;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la prise en charge d'un chemin impute à la Municipalité la responsabilité de voir à tous ses frais d'entretien ;

CONSIDÉRANT que monsieur Charlebois s'engage à remettre le chemin Charlebois lorsqu'il aura été jugé conforme aux normes du règlement municipal, que les travaux d'arpentage seront déposés, qu'un acte notarié sera soumis et que toutes les dépenses encourues dans le processus de rétrocession auront été défrayées par le contribuable ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce conseil mandate l'urbaniste et la direction générale pour assurer le suivi auprès de monsieur Roland Charlebois ;

Et que ce conseil s'engage à la suite du respect de toutes les conditions par le citoyen, à accepter la rétrocession du chemin Charlebois et à en assurer son entretien.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6.7 AUTORISATION D'ACHAT DE CALCIUM

2021-03-71

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit acheter annuellement du calcium pour abattre la poussière sur les chemins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que nous n'avons toujours pas reçu la soumission pour l'achat du calcium et que nous devrions la recevoir sous peu ;

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel les prix changent rapidement ;

CONSIDÉRANT qu'au budget une somme de 12 060 \$ a été prévue pour l'achat de 20 poches de calcium au poste budgétaire 02-320-00-635 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à l'achat du calcium nécessaire pour l'entretien des chemins de la municipalité pour la saison estivale 2021 .

La secrétaire-trésorière et directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet au poste 02-320-00-635.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6.8 AFFICHAGE DES NOMS DES MUNICIPALITÉS SUR L'AUTOROUTE

La direction de la planification et de la gestion des infrastructures (DPGI) a analysé notre demande et à la suite de son analyse, les raisons qui expliquent que le nom de notre municipalité ne peut être affiché sur l'autoroute sont décrites ci-dessous.

- Nos critères tiennent compte notamment de la population et des infrastructures d'hébergements. Montebello à une plus grande population ainsi qu'une plus grande infrastructure d'accueil. Ajoutons à ceux-ci qu'elle est reconnue comme village relais.
- Qui plus est, tel que mentionné dans l'extrait de la norme que je vous ai transmise et que je joins à ce courriel (voir ci-joint, Tome V, chapitre 5, page 3, colonne de droite, 2e puce), une des raisons fondamentales pour laquelle la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours n'apparaît pas sur la signalisation de l'A-50 c'est que celle-ci n'apparaît pas sur la carte routière du Québec. En effet pour être sur la signalisation routière, les destinations (municipalités) doivent figurer sur la Carte routière officielle du gouvernement du Québec.
- Quand je compare votre municipalité à celle de Montebello, je constate que votre municipalité présente une occupation du territoire largement diffuse sans vrai noyau villageois offrant une structure d'accueil et ceci a un impact considérable sur l'affichage du nom. En effet un des grands principes en matière de signalisation de destination c'est qu'on annonce la réalité terrain (les noyaux villageois, regroupement de services... bref ce que l'utilisateur peut percevoir facilement en circulant sur notre réseau) et non pas la réalité de l'organisation administrative municipale du territoire.
- À ce stade-ci, il importe de ce souvenir que le choix des mentions retenues pour affichage sur la signalisation de destination n'est pas un jugement de valeur de la part du Ministère et que tel que mentionné aux normes (voir ci-joint, Tome V, chapitre 5, page 3, colonne de droite, 1ere puce), « *Les destinations choisies sont des repères et non des outils promotionnels pour les municipalités* ».

10.6.9 TRAVAUX DE PONCEAUX ROUTE 148 (MTQ)

Nous avons reçu une lettre du ministère des Transports du Québec (MTQ) nous informant que des travaux de réhabilitations de deux ponceaux auront lieu dans la saison 2021, sur la rue Notre-Dame (route 148).

10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8 HYGIÈNE DU MILIEU

Madame la Conseillère France Nicolas se retire à 16h17

10.8.1 NOMINATION D'UN 2^E REPRÉSENTANT À L'OBVL RIVIÈRE PETITE-NATION/SAUMON

2021-03-72

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-02-44 nommant monsieur le conseiller Denis Beauchamp à titre de représentant de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, au sein de l'OBVL Rivière Petite-Nation/Saumon ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère qu'il est important de rejoindre une communauté d'acteurs de l'eau engagés en faveur d'une gestion durable de l'eau et des écosystèmes qui y sont associés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer le suivi dans ce dossier et de nommer un deuxième représentant afin de toujours assurer la participation de la municipalité lors des rencontres ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce conseil nomme monsieur Paul Legault, à titre de 2^e représentant de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, au sein de l'OBVL Rivière Petite-Nation/Saumon ;

Et qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'OBVL Rivière Petite-Nation/Saumon.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Madame la Conseillère France Nicolas réintègre son siège à 16h19

10.8.2 PROBLÉMATIQUE CONTENEUR DE DÉCHETS SECTEUR MONTEVILLA

2021-03-73

CONSIDÉRANT que lors du ramassage des déchets, la Municipalité a été informée par la Municipalité de Lochaber Canton de la présence de matériaux de construction dans le conteneur situé dans le secteur de Montevilla ;

CONSIDÉRANT que l'Association des Propriétaires de Montevilla a été informée de la situation et qu'elle nous assure sa collaboration ;

CONSIDÉRANT que l'association a installé une caméra de surveillance ;

CONSIDÉRANT que les conteneurs sont installés sur le terrain public de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

Que ce conseil autorise l'achat et l'installation d'une 2^e caméra de surveillance dans le secteur de Montevilla ;

Et qu'un suivi soit assuré avec la Sûreté du Québec afin de tenter de mettre un terme à cette pratique.

La secrétaire-trésorière et directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet au poste 02-452-30-446.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.8.3 CONTRIBUTION TRICENTRIS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la formule de calcul des contributions de la municipalité pour l'année 2021 à Tricentris.

Seule la contribution annuelle au montant de 622,50 \$ a été exigée pour le moment. Tricentris informera la Municipalité dans l'éventualité où elle devra se prévaloir de la contribution exceptionnelle qui est de 1 638,16 \$.

10.8.4 RENOUVELLEMENT ENTENTE ARPE

2021-03-74

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement de l'entente de partenariat du point de dépôt officiel de l'ARPE Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge important tous les gestes visant à la qualité de l'environnement en offrant un point de dépôt pour les appareils électronique à ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler l'entente de partenariat avec ARPE Québec.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. COMITÉS

11.1 BIBLIOTHÈQUE

11.1.1 RESPONSABLE BIBLIO – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

11.2 LOISIRS

11.2.1 RESPONSABLE LOISIRS - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information

11.2.2 DÉPÔTS DES DÉPENSES EN LOISIRS 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport détaillant la répartition des dépenses au poste des loisirs 02-701-00-999 au conseil.

11.2.3 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

L'information reçue en lien avec le thème de la fête nationale qui sera « **Vivre le Québec – Tissé serré** » ainsi les critères pour l'obtention d'une subvention pour l'organisation d'une fête nationale ont été déposés au conseil pour étude.

11.3 CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU (CLP)

11.3.1 RESPONSABLE CLP INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information

11.3.2 RENOUVELLEMENT ADHÉSION CLP

2021-03-75

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Corporation des Loisirs Papineau pour 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT que la personne responsable mandatée par la Municipalité pour assister aux réunions du CLP est madame la conseillère Lucie Lavoie ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil accepte l'offre de renouvellement pour 2021-2022 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler l'adhésion au montant de 60.00 \$.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet au poste 02-701-00-999.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.1.1 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DU CLP

Le plan d'action du CLP 2020-2022 est déposé au Conseil.

11.4. COMITÉ FAMILLE

11.4.1 RESPONSABLE COMITÉ FAMILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame la conseillère Lucie Lavoie, informe le comité que la demande de subvention a été déposée auprès de la Fondation communautaire Canada au montant de 220 000 \$.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 OCTROI DU CONTRAT PRÉPARATION DES PLANS D'INGÉNIEUR CÔTE AZÉLIE

2021-03-76

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-01-19 demandant que trois soumissions soient demandées pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection dans la côte Azélie ;

CONSIDÉRANT que trois demandes ont été déposées auprès de trois firmes ;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service de la MRC de Papineau au montant de 8 236,50 \$ et l'offre de services de la firme Équipe Laurence ingénierie civile au montant de 7 750 \$;

CONSIDÉRANT la politique d'achat local résolution numéro 2020-10-226 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité voirie ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU

Que le contrat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de la côte Azélie soit accordé à la MRC de Papineau.

La secrétaire-trésorière et directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet au poste 02-320-00-411.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DBO EXPERT

2021-03-77

CONSIDÉRANT que la fosse septique de la Municipalité est du type Enviro-septic;

CONSIDÉRANT que ce type de fosse septique nécessite un plan d'entretien annuel ;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de la firme DBO Expert offrant la possibilité de renouveler pour un an au montant de 89,95\$ ou bien pour 3 ans au montant 76,49\$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler l'entente pour une période de 3 ans au montant de 263,84\$ incluant les taxes.

La secrétaire-trésorière et directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet au poste 02-130-00-522.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 CROIX DE CHEMIN

À la suite de la rencontre du mois de février dans laquelle il avait été mentionné que le comité des loisirs en partenariat avec la Société historique Louis-Joseph Papineau verront à l'organisation d'une cérémonie qui sera tenue lors du dévoilement du site, monsieur le maire mentionne que le comité des loisirs se retire de l'organisation d'une cérémonie qui sera entièrement confiée à la Société historique Louis-Joseph Papineau.

12.4 DEMANDE DE SOUMISSION POUR AJOUTER UN SYSTÈME POUR VIDÉOCONFÉRENCE

2021-03-78

CONSIDÉRANT que de plus en plus, la tenue des rencontres se fait par les plates-formes ZOOM ou Microsoft Team et autres ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà une bonne partie des infrastructures en équipement technologie dernier cri ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander une soumission à la compagnie Proson pour l'installation de l'équipement nécessaire pour la tenue de réunion ZOOM ou Microsoft Team et autres dans les salles Hydro-Québec et Sedbergh.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.5 INSTALLATION D'UNE HAIE D'ARBRES TERRAIN MUNICIPAL

2021-03-79

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de faire sa part pour contribuer à atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone ;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une haie d'arbres sur le terrain municipal apporterait un cachet ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce conseil mandate monsieur le conseiller Thomas Lavoie et monsieur André Mercier du comité environnement de demander des soumissions à cet effet et de présenter une recommandation à une future rencontre du conseil municipal.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

Madame la conseillère France Nicolas s'informe à savoir qui est le nouveau citoyen de la municipalité qui s'est mérité le panier Vin et Fromage, qui avait été acheté pour soutenir l'organisme Écoute-Agricole.

Monsieur le maire informe le conseil que c'est monsieur Normand Lauzon de la rue Notre-Dame qui a été l'heureux gagnant. Monsieur Lauzon est ravi de l'accueil chaleureux que lui et son épouse ont reçu depuis leur arrivée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-03-80

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levée à 16h28.

Adoptée.

.....
Carol Fortier
Maire

.....
Lorraine Briand
Secrétaire-trésorière et
directrice générale